AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1966
FR0000054470-FS0987

21 novembre 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 novembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 21 novembre 2025, la société Barclays Capital Securities Limited[1] (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir individuellement, à cette date, 6 852 213 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,61% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

 À cette occasion, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) n'a franchi aucun seuil et détenait, au 12 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 093 378 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,27% du capital et 4,77% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droit de vote	**% capital**	**% droits de vote**
Barclays Bank Plc	241 165	0,18	0,16
Barclays Capital Securities Limited	6 852 213	5,09	4,61
Total Barclays Plc	**7 093 378**	**5,27**	**4,77**

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 551 570 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

 En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 497 471 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 646 300 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance ;

 - 21 656 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 22 décembre 2025 ; et

[1] Contrôlée par Barclays Plc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 134 630 764 actions représentant 148 726 147 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 1 829 515 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 26 décembre 2025 et le 6 mai 2027.

2. Par courrier reçu le 20 novembre 2025, la société Barclays Plc a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 614 787 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,45% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droit de vote	**% capital**	**% droits de vote**
Barclays Bank Plc	320 595	0,24	0,22
Barclays Capital Securities Limited	6 277 015	4,66	4,22
Barclays Capital Inc.	17 177	0,01	0,01
Total Barclays Plc	**6 614 787**	**4,91**	**4,45**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors et sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

A cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 923 803 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 558 744 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 697 657 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance ;

- 21 656 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 22 décembre 2025 ; et

- 1 839 431 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 26 décembre 2025 et le 6 mai 2027.